



**CENTRE BOULONNAIS D'INITIATIVES JEUNESSE**

Association loi 1901

Siège social : 11 bis rue de Clamart  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## **CENTRE BOULONNAIS D'INITIATIVES JEUNESSE**

Association loi 1901

Siège social : 11 bis rue de Clamart  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Exercice clos le 31 décembre 2020

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Boulonnais d'Initiative Jeunesse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 25 mai 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



## BILAN

ACTIF	31.12.2020			31.12.2019	PASSIF	31.12.2020	31.12.2019
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	98 278	98 852
Terrains					Résultat de l'exercice	39 252	-575
Agencements	18 668	5 643	13 025	14 089			
Matériels d'activités éducatifs	15 257	11 970	3 287	5 336	Subventions d'investissement		
Matériels informatiques	11 906	10 455	1 452	895	Total	<b>137 530</b>	<b>98 278</b>
Immobilisations en cours					<b>FONDS DEDIES &amp; PROVISIONS</b>		
Prêts					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	3 481	3 306
Total	<b>45 832</b>	<b>28 068</b>	<b>17 764</b>	<b>20 321</b>	Total	<b>3 481</b>	<b>3 306</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks					Emprunts bancaires		
Usagers - clients					Autres emprunts et dettes assimilées		9 994
Comptes courants débiteurs					Fournisseurs	3 500	3 500
Autres créances				176	Dettes fiscales et sociales	4 134	2 563
Trésorerie	140 107		140 107	97 145	Comptes courants créditeurs		
Charges constatées d'avance					Autres dettes	9 227	
Total	<b>140 107</b>		<b>140 107</b>	<b>97 321</b>	Produits constatés d'avance		
Total	<b>185 939</b>	<b>28 068</b>	<b>157 871</b>	<b>117 641</b>	Total	<b>16 861</b>	<b>16 058</b>
Total	<b>185 939</b>	<b>28 068</b>	<b>157 871</b>	<b>117 641</b>	Total	<b>157 871</b>	<b>117 641</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	60	188
Ventes de marchandises		
Prestations de service		
Subventions d'exploitation	135 147	148 858
Dons et Mécénat	21 000	11 700
Contributions financières		
Autres produits	151	3 487
Reprises sur dépréciations et provisions	3 306	1 425
Utilisations des fonds dédiés		
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
Total	<b>159 663</b>	<b>165 658</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	16 612	26 845
Aides financières		
Impôts et taxes	13 555	13 733
Salaires	61 458	94 698
Charges sociales	17 881	21 259
Autres charges	4	1
Dotations aux amortissements	7 822	6 984
Dotations aux dépréciations et provisions	3 481	3 306
Report en fonds dédiés		
Total	<b>120 813</b>	<b>166 825</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>38 851</b>	<b>-1 167</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Intérêts	401	593
Autres produits financiers		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>401</b>	<b>593</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts		
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>401</b>	<b>593</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>39 252</b>	<b>-575</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
sur opérations de gestion		
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
sur opérations de gestion		
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>39 252</b>	<b>-575</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature	50 750	50 750
Bénévolat	72 800	72 800
Total	<b>123 550</b>	<b>123 550</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite et prestations en nature	50 750	50 750
Personnel bénévole	72 800	72 800
Total	<b>123 550</b>	<b>123 550</b>

## ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui présente un excédent de 39 252.02 €.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : *le CEBIJE a pour objet de susciter, promouvoir et rassembler les activités visant à l'éducation et à la formation humaine de l'enfance et de la jeunesse à Boulogne-Billancourt, dans un premier temps dans les squares de l'Avre et des Moulineaux.*

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice a eu pour conséquences de réduire fortement les activités de l'association notamment pendant les périodes de confinement et la mise en place de mesures d'activité partielle.

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Par mesure de simplification mais aussi compte tenu de leur obsolescence rapide et conformément à la tolérance fiscale, les matériels d'activités et informatiques et mobiliers de bureau dont la valeur unitaire n'excède pas 500 euros hors taxes sont comptabilisés en charges d'exploitation (*compte 606300 "petit équipement"*).

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Agencements	16 444.59	2 223.45		18 668.04
Matériel d'activités	13 920.24	1 337.14		15 257.38
Matériel informatique	10 201.34	1 705.05		10 201.34
	<b>40 566,17</b>	<b>5 265,64</b>		<b>45 831,81</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements

Les acquisitions de l'exercice concernent : matériels de musique et informatiques, mobilier pour les nouveaux locaux.

##### c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	taux linéaire	début	Dotations	Reprises	Fin
Agencements	5%	2 355.17	1 859.71		2 355.17
Matériels d'activités	20%	8 584.38	3 906.51		8 584.38
Matériel informatique	33%	9 305.97	1 218.26		9 305.97
		<b>20 245.52</b>	<b>7 822.29</b>		<b>28 067.81</b>
	<b>Total</b>				

#### 2. Immobilisations financières : Néant

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts			
Titres			
Dépôts et cautionnements			

### 3. Stocks

Le stock de fournitures consommables n'est pas recensé car non significatif.

### 4. Avances et acomptes versés

Néant.

### 5. Usagers :

Néant

### 6. Subventions à recevoir

Néant.

### 7. Autres créances

Néant

### 9. Valeurs mobilières de placement

Néant.

### 10. Disponibilités

BNP Compte courant	12 583.12
BNP épargne	55 069.71
Livret A	77 451.41
Caisse	<u>3.23</u>
<b>Total</b>	<b>140 107.47</b>

### 11. Charges constatées d'avance

Néant.

## IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

### 2. Subventions d'investissement

Néant.

### 3. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provision pour risques				
<b>Provisions pour risques</b>				
Provisions pour charges				
Engagement de retraite du personnel (1)	3 305,70	3 480,75	3 305,70	3 480,75
<b>Provisions pour charges</b>	<b>3 305,70</b>	<b>3 480,75</b>	<b>3 305,70</b>	<b>3 480,75</b>
Immobilisations financières				
Usagers				
Divers				
<b>Dépréciations actifs</b>				
<b>Total</b>	<b>3 305,70</b>	<b>3 480,75</b>	<b>3 305,70</b>	<b>3 480,75</b>

Dotations / reprises d'exploitation 3 480,75 3 305,70

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

**Total 3 480,75 3 305,70**

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 3 305,70

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 20%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

#### 4. Fonds dédiés sur subventions : Néant

	Début	Dotations	Reprises	Fin
<b>Total</b>				

#### 5. Emprunts et dettes assimilées : Néant

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts						
Emprunts bancaires (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
<b>Total</b>						

#### 6. Avances et acomptes reçus

Néant

#### 7. Fournisseurs

FNP (Commissaire aux comptes et Expert Comptable et Paye)	<u>3 500.00</u>
<b>Total</b>	<b>3 500.00</b>

#### 8. Dettes fiscales et sociales

Dettes et charges sociales provisionnées pour congés payés	2 587,00
Formation continue	<u>1 547,29</u>
<b>Total</b>	<b>4 134,29</b>

#### 9. Autres dettes

Ordre de recouvrement ASP	<u>9 226,51</u>
<b>Total</b>	<b>9 226.51</b>

#### 11. Produits constatés d'avance

Néant

### V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### 1. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ville de Boulogne Billancourt	120 000.00	120 000.00
Conseil Départemental 92	3 500.00	2 000.00
Fonjep (Ministère JS)	7 107.00	7 107.00
Aides à l'emploi (ASP-Ministère du Travail et de l'Emploi)	3 039.64	19 750.53
Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	1 500.00	
<b>Total</b>	<b>135 146.64</b>	<b>148 857.53</b>

#### 2. Dons et Mécénat

	Exercice clos	Exercice précédent
Fondation Ste Geneviève Caritas		11 700.00
Association Familiale Culturelle Sportive d'Azay Le Rideau	21 000.00	
<b>Total</b>	<b>21 000.00</b>	<b>11 700.00</b>

#### 3. Produits exceptionnels

Néant.

#### 4. Charges exceptionnelles

Néant

## VI - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	0	0	0	0
Emplois aidés (PEC, E-Jeunes, ...)	4	1.8	2	3.6
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2.8</b>	<b>3</b>	<b>4.6</b>

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an  
Le Cebije a reçu fin 2019 l'aide de 2 services civiques.

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

### 3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Il n'y a pas de crédit-bail ni location longue durée en cours à la date de clôture de cet exercice.

### 4. Contributions volontaires

#### a) Bénévolat et Mise à disposition de personnels

Le bénévolat a été valorisé et estimé à un temps plein, soit sur la base d'un taux horaire de 40 €/Heure (charges sociales incluses) à 72 800 €.

#### b) Mise à disposition de locaux et autres services

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite de locaux situés : 11 bis rue de Clamart à Boulogne-Billancourt. L'ensemble des avantages en nature accordés par la Ville de Boulogne Billancourt a été évalué à 50 750 € (estimation de la Ville de Boulogne Billancourt de 2018).

### 6. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagements hors bilan (caution, aval, nantissement) à la date de clôture de l'exercice.